

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/039 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR LE BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PASS CULTURA 2011-2016 ET SON EXTENSION AUX COLLEGIENS

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-trois février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme COMBETTE Christelle à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. GIACOBBI Paul à Mme GUIDICELLI Maria
M. LACOMBE Xavier à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. LEONETTI Paul à M. TOMASI Petr'Antone
Mme MURATI-CHINESI Karine à M. ROSSI José
M. PARIGI Paulu Santu à Mme CASALTA Mattea
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse
Mme SANTUCCI Anne-Laure à Mme GUIDICELLI Lauda.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République - titre VII - article 133,
- VU** la délibération n° 05/226 AC de l'Assemblée de Corse du 25 novembre 2005 approuvant les orientations pour l'action culturelle de la Collectivité Territoriale de Corse,

- VU** la délibération n° 05/264 AC de l'Assemblée de Corse du 15 décembre 2005 adoptant le règlement des aides relatif à l'action culturelle de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 07/068 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2007 portant approbation de la mise en œuvre du dispositif « Chèque Culture »,
- VU** la délibération n° 11/209 AC de l'Assemblée de Corse du 7 octobre 2011 portant approbation de la création d'une régie d'avances pour la gestion des chèquiers du dispositif « Pass-Cultura »,
- VU** la délibération n° 16/053 AC de l'Assemblée de Corse du 11 mars 2016 portant approbation du règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération n° 16/115 AC de l'Assemblée de Corse du 23 juin 2016 portant adoption d'une motion relative à l'élargissement du Pass Cultura aux collégiens,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2017-20 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse, en date du 21 février 2017,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE du bilan du dispositif Pass Cultura pour les années 2011-2016 tel qu'il est exposé dans le rapport de présentation.

ARTICLE 2 :

En application de la délibération n° 16/115 AC de l'Assemblée de Corse du 23 juin 2016, **MANDATE** le Président du Conseil Exécutif de Corse pour mettre en œuvre l'extension du dispositif Pass Cultura pour tous les collégiens.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 23 février 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXES